

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rouen, le 21 août 2020

Aujourd'hui, en Normandie, deux indicateurs dépassent les seuils :

- **le R0 vient d'atteindre le seuil d'alerte fixé à 1,5.** Ce chiffre, correspondant au nombre de personnes qu'un cas positif va contaminer, est désormais de 1,51.
- **Le taux d'incidence**, c'est-à-dire le nombre de tests positifs pour 100 000 habitants, dépasse lui le seuil de vigilance.

Cette évolution est notamment liée à l'identification de nouveaux clusters principalement familiaux ou amicaux.

Ces constats nous confirment que le virus n'a pas disparu. Il peut être dangereux, notamment pour les personnes fragiles. Cela doit inciter chacun à respecter avec la plus grande rigueur les gestes barrières.

Individuellement et collectivement, nous devons redoubler d'efforts pour éviter une reprise épidémique. Ensemble, nous pouvons freiner la propagation de l'épidémie.

Comment nous protéger et protéger les autres ?

- ✓ En appliquant systématiquement les gestes barrières avec le **trio « Mètre, Mains, Masque »** pour éviter de se contaminer et de contaminer les plus vulnérables
- ✓ **En me faisant tester** dans l'un des points de prélèvement ouverts à tous en Normandie, et notamment si je présente un ou des symptômes même légers, si je suis identifié.e comme « personne contact » d'une personne positive, si je reviens d'un pays où le virus circule activement
- ✓ **En m'isolant** dès les premiers signes, si les services sanitaires me le demandent et en attendant mon résultat de test

Dépistages : la campagne de retour de vacances est lancée !

A l'heure du retour de vacances, l'ARS Normandie, les préfectures et les collectivités, en lien avec les laboratoires et les professionnels de santé, **renforcent leurs actions proactives de dépistage au Covid-19 pour faciliter l'accès aux tests.**

Une nouvelle campagne de dépistage est lancée en cette fin août : en plus des sites de dépistage fixes, de nouveaux sites de dépistage mobiles sans rendez-vous sont mis en place, permettant à tous de se faire dépister partout dans la région.

En Normandie, les sites de dépistage fixes et mobiles accueillent tous les volontaires pour être testés, sans avance de frais et sont accessibles sans prescription médicale (test RT-PCR) :

[Consultez la liste complète des sites de dépistage \(régulièrement mise à jour\), par département, avec les dates horaires et lieux, sur le site internet de l'ARS Normandie](#)
[Ainsi que les sites de dépistage sur rendez-vous sur Sante.fr](#)

Les informations recueillies par le service communication font l'objet d'un traitement informatique destiné à la diffusion de communiqués de presse aux médias. Les données sont conservées tant que le media sollicite l'ARS. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Correspondant Informatique et Libertés ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Sur les lieux de prélèvement, le port du masque est obligatoire. Les personnes doivent se munir de leur carte vitale* et d'une pièce d'identité.

Dans une logique de dépistage massif afin de limiter la circulation du virus, le dispositif de dépistage sans ordonnance et sans avance de frais est également ouvert aux touristes étrangers et aux non assurés sociaux selon les mêmes modalités.

Dépistage : les personnes symptomatiques restent prioritaires

Si le dispositif de dépistage est facilité et ouvert à tous, le dépistage des personnes présentant des symptômes évocateurs du COVID-19 est la priorité. L'ARS, le préfet de région et l'Assurance maladie **rappellent que les personnes présentant des symptômes évocateurs du COVID-19, même légers, doivent contacter sans tarder leur médecin traitant*, avant de se faire dépister.**

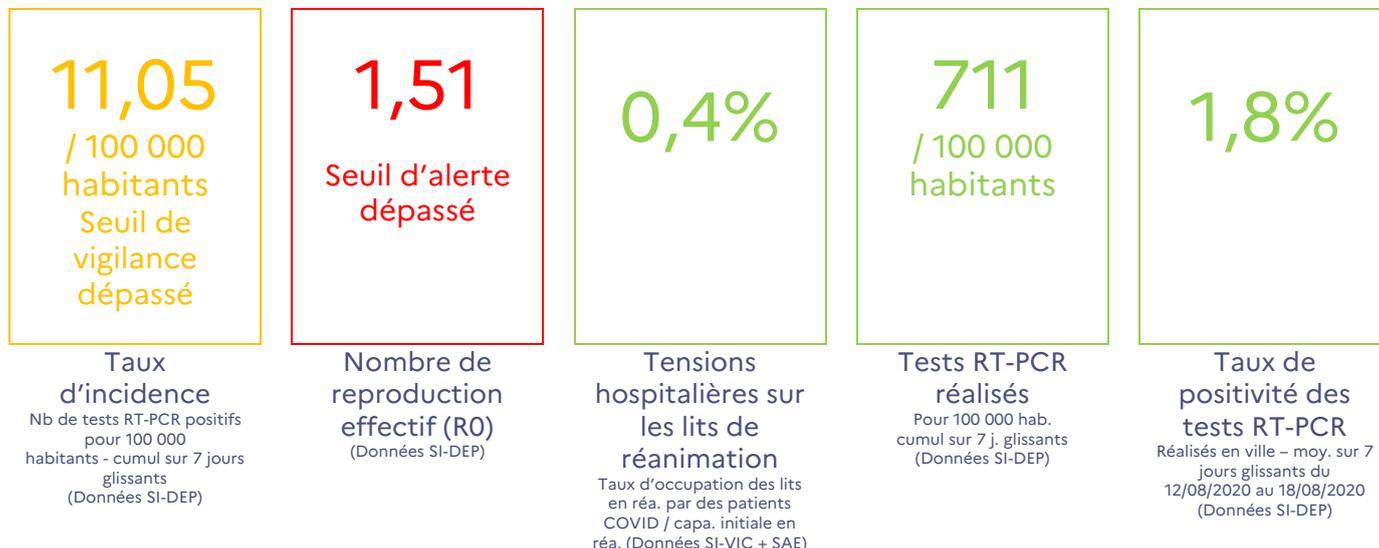
**ou, si elles n'en ont pas, le 09 72 72 99 09 (service gratuit + prix de l'appel, ouvert 7 jours sur 7, de 8 h 30 à 18 h). En cas de fermeture du cabinet médical habituel, elles pourront contacter le 116 117 (appel gratuit).*

Consulter un médecin traitant en cas de symptômes et se faire prescrire le dépistage permet d'être dépisté prioritairement. En cas de suspicion d'une infection à coronavirus COVID-19, le médecin demandera au patient de réaliser un test virologique (pour identifier le centre de prélèvement le plus proche : rendez-vous sur Santé.fr) et lui conseillera de s'isoler dans l'attente du résultat. En cas de test positif, avec le soutien de l'Assurance Maladie, il identifiera également les personnes contacts qui seront elles-mêmes invitées à se faire tester et à s'isoler. Cette stratégie de tests permet d'identifier rapidement les personnes malades et les personnes contacts qui le nécessitent afin de mettre en œuvre les procédures de protection et d'isolement nécessaires.

En parallèle de ces actions de dépistage, des **actions de promotion des gestes barrières** ont d'ores et déjà été menées par l'ARS Normandie et se poursuivent en lien avec les collectivités grâce à la mobilisation des acteurs de 1ère ligne (CCAS, associations, centres sociaux, clubs sportifs, les médiateurs de quartier, les conseils de quartier...), accompagnés par les ateliers santé ville, les réseaux territoriaux de promotion de la santé et Promotion Santé Normandie à destination de la population.

Indicateurs et chiffres-clés en Normandie au 21/08/2020

Indicateurs de suivi de l'épidémie



Définitions des indicateurs :

Le taux d'incidence est estimé sur la base du nombre de tests RT-PCR positifs pour 100 000 habitants par semaine (entre 10 et 50 par semaine, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 50, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).

Le nombre de reproduction effectif (R0) correspond au nombre moyen de personnes qu'une personne malade va contaminer (lorsque le R0 est supérieur à 1, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 1,5, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).

Les tensions hospitalières sur les lits de réanimation correspondent au taux moyen d'occupation des lits de réanimation par des patients atteints de COVID-19 par rapport à la capacité initiale en réanimation, par région (entre 40 et 60 %, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 60 %, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).

Le taux de positivité des tests RT-PCR correspond au taux de positivité des prélèvements virologiques réalisés dans chaque département (entre 5 et 10 %, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 10 %, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).

Hospitalisations et décès liés au COVID-19

Au 21 août, 75 personnes étaient hospitalisées en Normandie (-5,1 % par rapport au 18 août), dont 1 personne en réanimation.

Hospitalisations COVID-19 au 21 août (entre parenthèses : évolution par rapport au dernier point de situation)

	Personnes hospitalisées	Dont en réanimation / soins intensifs	Décès à l'hôpital depuis le début de l'épidémie	Personnes retournées à domicile depuis le début de l'épidémie	Nouvelles hospitalisations sur 7 jours
Normandie	75 (-4)	1 (0)	447 (0)	1866 (11)	9
14	11 (1)	0 (0)	85 (0)	341 (2)	3
27	15 (-1)	0 (0)	85 (0)	270 (1)	1
50	10 (0)	0 (0)	50 (0)	168 (0)	1
61	16 (-4)	0 (0)	43 (0)	249 (7)	2
76	23 (0)	1 (0)	184 (0)	838 (1)	2

Depuis le début de l'épidémie, 652 personnes porteuses du coronavirus Covid-19 sont décédées en Normandie (à l'hôpital et en EHPAD).

Dépistages

sur 7 jours glissants du 12 au 18/08/2020 :

- Calvados : 5952 tests réalisés dont 66 positifs
- Eure : 2721 tests réalisés dont 74 positifs
- Manche : 2464 tests réalisés dont 32 positifs
- Orne : 1936 tests réalisés dont 26 positifs
- Seine-Maritime : 7245 tests réalisés dont 167 positifs

Clusters en Normandie

Aujourd'hui 18 clusters sont non-clôturés en Normandie :

- 12 en cours d'investigation : 1 dans le Calvados, 3 dans l'Eure, 2 dans la Manche, 1 dans l'Orne, 5 en Seine-Maritime,
- 6 maîtrisés : 3 dans le Calvados, 2 dans l'Eure, 1 dans l'Orne.

Un cluster est le fait d'identifier au moins 3 cas confirmés ou probables, dans une période de 7 jours, et qui appartiennent à une même communauté ou ont participé à un même rassemblement.

L'apparition de ces clusters reflète une circulation virale réelle, mais contrôlée, qui implique une vigilance accrue de la part de l'ensemble de la population. Elle doit nous inciter à respecter les mesures barrières, y compris lors de rassemblements avec famille et amis.

En organisant au mieux les rassemblements familiaux et festifs privés, nous pouvons nous protéger et protéger nos proches : privilégier les petits groupes, garder ses distances, s'équiper de masques grand public et de gels hydro alcooliques, préférer les espaces extérieurs, aérer les locaux, activer l'application « StopCovid », veiller à protéger en permanence les plus fragiles.